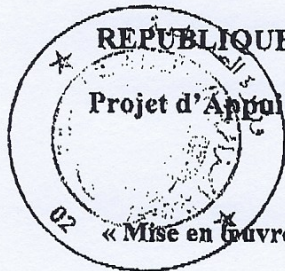


**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Projet d'Appui au Développement de la Petite et Moyenne Entreprise
(PAD -PME)**

« Mise en œuvre du programme de formation – résultat du PAD-PME-Phase 1 »

Secteur : Gouvernance

Référence de l'accord de financement : P-DZ-KF0-002

N° d'Identification du Projet : 5500155008853

La République Algérienne démocratique et Populaire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement – Fonds d'Assistance Technique pour les Pays à Revenu Intermédiaire afin de couvrir le coût de Projet d'Appui au Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PAD-PME), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat d'Appui au Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PAD -PME).

L'organe d'exécution du PAD-PME est le Ministère de l'Industrie (MI) et son point focal est la Direction Générale de la Petite et Moyenne Entreprise (DGPME).

Il est important de noter qu'une première phase du projet (PAD-PME) a été mise en œuvre. Un programme de formation au profit des bénéficiaires était un des produits de cette phase.

Un reliquat de ressources a été dégagé sur le don inhérent au projet. Il a été alloué à la réalisation d'une deuxième phase, dont l'une des composantes est « La mise en œuvre du programme de formation – résultat du PAD-PME-Phase 1)

Les services prévus au titre de ce contrat sont :

- a) Organisation des bénéficiaires en groupes de formations ;
- b) Planification de la tenue des formations ;
- c) Réalisation des formations incluant, notamment : les thèmes à traiter, les méthodologies et matériels pédagogiques, la planification des conférences, visites, ateliers ..., l'évaluation du programme de formation.

Le Ministère de l'Industrie – Direction Générale de la Petite et Moyenne Entreprise invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires,

expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, (édition 2008, révisées en 2012), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du Dimanche au jeudi, de 9h30 à 16H00.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **21 Février 2021 à 15H00** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt-Projet d'Appui au Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PAD-PME) - « Mise en œuvre du programme de formation – résultat du PAD-PME-Phase 1** ».

À l'attention de Madame HADJAM Soraya

Coordonnatrice du Projet PAD-PME
Direction Générale de la Petite et Petite Entreprise

Adresse :

02, rue Ahmed Bcy, Immeuble
le Colisée Bougara, El Biar
16000
Alger-Algérie.

LD : +213 21 23 06 48

+213 21 74 75 79

Fax : +213 21 23 05 88

Email: pad.pme@industrie.gov.dz
s.hadjam@industrie.gov.dz